

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 7 mai 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Benoît BITON (suppléant de M. Pascal BEUVE)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY		
CC Baie du Cotentin : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs :		
Excusés :		
Nb de délégués en exercice : 21 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 0		

Le quorum est atteint. M. Serge BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-25 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022-42 du 7 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023,

Vu la délibération 2022-43 du 7 octobre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier, qui répond aux objectifs suivants :

- Fixer les règles de gestion applicables au syndicat

- Définir les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement
- Définir les modalités d'information du Comité Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice
- Servir de document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des différents acteurs (agents et élus) du syndicat dans l'exercice de leurs missions respectives

Considérant que l'adoption du règlement budgétaire et financier doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **adopte le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte du Point Fort tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Serge BOSSARD



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **21 MAI 2026**

Mis en ligne le : **21 MAI 2026**